

# Plan de mesures sanitaires en vue de l'année scolaire 2020-2021

Les recommandations suivantes sont basées sur les critères et principes recommandés dans le plan de protection du SSEJ pour l'accueil à l'école primaire et sur les dernières communications du conseil d'Etat, du conseil fédéral et de l'ASEM.

Elles peuvent parfois être différentes des pratiques admises au DIP en raison de la multiplication des cours, du nombre et de l'âge des élèves évoluant dans nos salles de cours (alors que le DIP est organisé autour de classes dont l'effectif est toujours le même) :

1. Les élèves ou leur parent doivent rester à la maison en cas de symptômes
2. Les élèves qui séjournent dans un pays à risque doivent prévoir une période de dix jours entre leur retour en Suisse et le retour aux cours
3. Si une personne (adulte ou élève) présente des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux - surtout sèche -insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine), de la fièvre, une perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, une faiblesse générale ou sensation de malaise, des douleurs musculaires, un rhume, des symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre) ou des éruptions cutanées, elle porte un masque jusqu'à son retour à domicile et est séparée du groupe. Les parents des élèves doivent être avertis. Les enfants attendent, si besoin accompagnés d'un adulte, dans une pièce séparée, jusqu'à l'arrivée de leurs parents.
4. La distance de sécurité de 1.5 m doit être maintenue pendant toute la durée de l'enseignement entre le professeur et les élèves-et ceci indépendamment du port du masque facial.
5. Les élèves **à partir de 12 ans** et les professeurs doivent **porter un masque** dès leur entrée dans les locaux et le conserver tout au long de leur présence dans ces mêmes locaux (y compris pendant les cours). Il en est de même pour toute personne autorisée à entrer dans le bâtiment de l'Institut
6. Les cours de de rythmique et autres cours collectifs de mouvement dont tous les élèves ont **moins de 20 ans** peuvent être **maintenus**.
7. Les cours de rythmique et autres cours collectifs, **à partir de 20 ans, ne doivent pas dépasser un effectif de 15 personnes** (14 élèves + le/la professeur.e). Le professeur doit garder une distance de sécurité de 2 mètres avec les élèves ainsi que les élèves entre eux. Professeurs et élèves portent un masque.
8. Interdiction des manifestations de plus de 15 personnes dans l'enceinte de l'école (sans public)
9. Tous les ensembles de chants et toutes les activités de chorales et de chant sont limitées à 15 personnes dans les écoles de musique pour les élèves à partir de 20 ans (en respectant une distance de 2 mètres entre chaque personne, avec port du masque et en aérant la salle après chaque cours). Les chœurs et activités de chant peuvent avoir lieu pour les élèves de moins de 20 ans dans le respect des gestes barrières de base notamment la distance, le port du masque et l'aération.
10. Tous les **locaux doivent être aérés de manière régulière** et suffisante. De ce fait, **l'enseignement dans les salles dépourvues de fenêtres ou de ventilation est interdit**
11. Le **nettoyage des locaux** doit être fait de manière **plus intensive et plus fréquemment**. Les surfaces, les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes ainsi que les infrastructures sanitaires et les lavabos doivent être nettoyés à intervalles réguliers, si possible plusieurs fois par jour
12. Le personnel et les élèves se lavent soigneusement et régulièrement les mains avec de l'eau et du savon liquide, jusqu'à produire de la mousse, pendant 20 secondes au minimum, puis les sèchent délicatement avec des essuie-mains à usage unique, ou un dérouleur essuie-main en tissu lavable. Ils répètent le lavage des mains plusieurs fois par jour, au minimum à l'arrivée à l'école, après les pauses ou les repas, et après être allé aux toilettes. Une solution hydro-alcoolique peut être utilisée en l'absence de point d'eau
13. Les vestiaires sont fermés. Les élèves doivent arriver en tenue adéquate pour leur activité
14. Les collaboratrices et collaborateurs vulnérables peuvent travailler depuis leur domicile (enseignement à distance, télétravail) si tout contact étroit avec d'autres personnes ne peut être exclu, ou s'ils estiment que le risque d'infection au coronavirus est trop élevé malgré les mesures prises.

Les conséquences pour la mise en place dans nos centres d'enseignements sont les suivantes

- Les élèves doivent arriver à l'heure du cours, une attente de plus de 10mn dans les locaux de l'institut n'est pas possible.
- Dans les salles d'enseignement du piano, avec la présence de 2 pianos : les pianos seront déplacés si nécessaire afin d'assurer la distance de sécurité de 1.5 mètres.
- Dans chaque salle, des lingettes désinfectantes sont déposées pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Un dispositif d'hygiène de main est mis à disposition des professeurs.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- Un nettoyage journalier et complet est prévu pour toutes les salles et sanitaires utilisés.
- Le port préventif de masque facial est obligatoire dans les locaux de l'Institut pour les élèves dès l'âge de 12 ans, les professeurs et toute autre personne à partir de 12 ans. Le masque doit couvrir le nez et la bouche.
- Pendant la durée du cours, il doit s'assurer de la distance de 1,5 mètre entre lui-elle et les élèves ainsi qu'avec les éventuels autres intervenants.
- Cette même distance de 1,5 mètre doit être respectée par les élèves à partir de 12 ans avec le professeur et les autres élèves.
- Les cours adultes et seniors et atelier rythmique mouvement en famille peuvent reprendre dans la **limite de 15 personnes maximum par cours**, le port du masque, une distanciation constante de 2 mètres entre les participants et avec le/la professeur.e et l'aération de la salle après chaque cours.
- Les cours parent-enfants peuvent également reprendre dans la **limite de 7 couples parent-enfants** et avec le masque pour les parents, la distanciation et l'aération de la salle après chaque cours.
- Les élèves sont priés de ne pas partager leur nourriture ou leur boisson.

Des affiches de l'OFSP vont être installées dans les locaux de la Terrassière et remis aux professeurs des autres centres afin qu'elles figurent à l'entrée de chaque salle.

#### Mesures à appliquer en cas de quarantaine :

- Quarantaine non prévisible
  - Quarantaine pour les cours individuels : en cas de quarantaine d'un professeur ou d'un élève, le cours est donné à distance
  - Quarantaine pour les cours collectifs : en cas de quarantaine d'un professeur, celui-ci est remplacé
  - Quarantaine pour les cours collectifs : en cas de quarantaine d'un élève, celui-ci est considéré comme absent.
- Quarantaine prévisible (déplacement dans un pays à risque par exemple)
  - Quarantaine d'un professeur pour les cours individuels ou collectifs : il doit s'organiser pour donner ses cours à distance pendant toute la durée de cette quarantaine
  - Quarantaine d'un élève en cours individuel : le cours est donné à distance
  - Quarantaine d'un élève en cours collectif : l'élève est considéré comme absent

#### Règles de base à l'intérieur du centre d'enseignement

- Les élèves peuvent venir à leur cours tant qu'ils ne sont pas malades et qu'ils ne vivent pas avec une personne malade du COVID-19
- Les élèves ne doivent rester dans le centre que pendant la durée des cours.
- Les parents accompagnant leurs enfants doivent être munis d'un masque facial
- Les parents ne peuvent pas rester dans les locaux pendant la durée du cours.
- Toute personne entrant dans le bâtiment doit se laver ou se désinfecter les mains et porter un masque.

#### Règles de base suivantes de l'utilisation des salles

- Respect strict des horaires : un intervalle doit être prévu entre 2 cours du secteur rythmique afin de permettre d'aérer la salle
- Avant le premier cours et entre chaque cours, les instruments, les tabourets, les poignées de portes et fenêtres, les surfaces et les interrupteurs doivent être désinfectés par le professeur à l'aide des solutions mises à disposition. En cas d'utilisation du piano par plusieurs élèves dans le même cours, le piano et le tabouret doivent être désinfectés entre chaque élève
- La distance de 1.5 mètre entre adultes (et pour les élèves à partir de 12 ans) et enfants ainsi que le port du masque doivent être respectés
- Le matériel de rythmique de l'IJD ne doit pas être utilisé. Seul un matériel personnel et individuel à chaque élève est envisageable (conservé par l'élève à la fin du cours)

## Bâtiment de la Terrassière

Les membres du personnel doivent se laver les mains en arrivant dans les locaux et régulièrement au cours de la journée, porter un masque dans les parties communes et les salles de cours et respecter les mesures d'hygiène émises par l'OFSP :

- Garder ses distances
- Se laver soigneusement et régulièrement les mains
- Ne pas se serrer la main
- Aérer plusieurs fois par jour
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Rester à la maison en cas de symptômes, se faire tester

Selon les directives du conseil fédéral du 13.01.2021, le télétravail devient obligatoire pour les membres de l'administration *pour autant que la nature de leur activité le permette et que cela soit possible sans efforts disproportionnés.*

## Etudiants HEM Musique et mouvement (doit être revu en fonction des consignes de la direction de la HEM)

- L'étudiant.e se désinfecte les mains dès son entrée avec le produit mis à disposition
- Il.elle doit porter un masque dès son entrée dans le bâtiment et le conserve dans tous les lieux communs (vestiaires, casier, couloir, etc...)
- Dans la salle des étudiants, un maximum de 5 personnes peuvent être présentes et le port du masque est obligatoire sauf pour boire et manger et les distances de sécurité doivent être respectées.
- Il n'est pas possible de manger dans les halls de l'institut, mais la salle de conférence a été mise à disposition entre 12h00 et 14h00 (maximum 5 personnes en même temps). Les distances de sécurité doivent être respectées et le masque porté pendant les déplacements dans la salle.
- Il est nécessaire de réserver une salle de travail pour ceux ou celles qui souhaitent travailler à l'institut. Il est important de ne pas changer de salle pendant la journée et d'indiquer toutes les personnes qui utiliseront la salle simultanément dans la fiche de réservation (traçage).
- Dans chaque salle, des lingettes désinfectantes sont déposées pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Le nettoyage doit être effectué après chaque utilisation.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- En cas de règles plus strictes imposées par la HEM que celles précédemment décrites, ce sont celles de la HEM qui doivent être appliquées

## Bibliothèque :

- Maintien de la jauge à 3 personnes (plus bibliothécaire)
- Désinfection des mains obligatoire
- Port du masque obligatoire
- 1 personne maximum à la table de la salle de lecture (qui compte dans la jauge)
- Remise en place des périodiques
- Désinfection des documents
- Désinfection du poste de consultation du catalogue, de la table, et du piano, après

## Clients du Basane Café :

Le Basane Café reste ouvert pour des plats à emporter

## Répétitions, auditions et spectacles : salle de récital, salle 101 et salle de conférence. :

Toutes les manifestations avec public sont annulées.

Seules les auditions, répétitions ou spectacles-filmés sont possibles en limitant le nombre d'intervenants à 15 personnes, dans le respect des mesures barrières (masque, distance, aération).

## Autres centres

Les professeurs doivent respecter les mesures de sécurité suivantes :

- Des affiches de l'OFSP mises à disposition par l'IJD, devront être disposées à l'entrée de chaque salle
- Respecter la distance de 1.5 mètres avec les élèves en délimitant un espace autour du piano (par une corde par exemple)
- Les élèves à partir de 12 ans et les professeurs doivent porter un masque dès leur entrée dans les locaux et le conserver tout au long de leur présence dans ces mêmes locaux (y compris pendant les cours). Il en est de même pour toute personne autorisée à entrer dans le bâtiment de l'Institut
- Les cours de de rythmique et autres cours collectifs de mouvement dont tous les élèves ont moins de 20 ans peuvent être maintenus.
- Les cours de rythmique et autres cours collectifs, à partir de 20 ans, ne doivent pas dépasser un **effectif de 15 personnes** (14 élèves + le/la professeur.e). Le professeur doit garder une distance de sécurité de 2 mètres avec les élèves ainsi que les élèves entre eux. Professeurs et élèves portent un masque.
- La distance de 1,5 mètre doit être respectée par les élèves à partir de 12 ans avec le professeur et les autres élèves.
- A la Terrassière, des lingettes désinfectantes sont à votre disposition pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Un dispositif d'hygiène de main est mis à disposition des professeurs.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- Les répétitions, auditions et spectacles suivent les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour le centre de la Terrassière
- Demander aux parents d'habiller à l'avance leurs enfants lorsque l'accès au vestiaire n'est pas possible
- Prévoir un espace chaussures à l'entrée de la salle
- Prévoir un temps entre 2 cours afin d'aérer la salle et désinfecter les instruments, poignées de porte et autres supports touchés par les participants (avec des produits mis à disposition par l'Institut)
- Demander aux parents de porter un masque facial lorsqu'ils entrent dans le bâtiment, lorsque l'école autorise l'entrée des parents. Sinon, ils doivent attendre à l'extérieur.
- Ne pas laisser les parents entrer dans la salle et leur demander un respect scrupuleux des horaires
- Prévoir une désinfection (avec des produits mis à disposition par l'Institut) ou un lavage des mains des élèves à l'entrée et à la sortie.
- Se désinfecter ou se laver les mains régulièrement

Etablit par L. Groussat et mis en œuvre par I. Solis